

L'ESSENTIEL

Depuis septembre 2011, le bureau de l'OMCT en Tunisie accompagne les autorités et la société civile afin de renforcer leur capacité à prévenir la torture et mettre fin à l'impunité.

Suite à la consultation nationale sur les réformes nécessaires pour la prévention et la lutte contre la torture et les mauvais traitements organisée par l'OMCT en février 2012, les interventions de l'OMCT en Tunisie se concentrent sur trois volets d'actions complémentaires : (1) le plaidoyer et les réformes législatives et institutionnelles, (2) un programme d'assistance directe aux victimes de torture et mauvais traitements, ainsi que (3) la sensibilisation du grand public.



2016

Une transition qui peine à s'affirmer !

Avec une année 2015 endeuillée par une série d'attaques terroristes, l'année 2016 a vu s'enraciner un climat sécuritaire toujours aussi sensible : prolongation répétée de l'état d'urgence, dérives et atteintes aux libertés fondamentales et réintroduction d'un discours tendant à justifier l'usage de la torture dans le contexte de la lutte anti-terroriste. Ce climat difficile s'est aussi accompagné d'un sentiment de frustration et de stagnation sur le volet des réformes économiques et sociales.

2016 a pourtant été également marquée par plusieurs étapes importantes dans la lutte contre l'impunité et la prévention de la torture. Le processus de justice transitionnelle, malgré les multiples obstacles rencontrés, a posé des jalons importants et symboliques avec la tenue des premières audiences publiques en novembre, étape essentielle pour les citoyennes et citoyens tunisiens dans la construction de la mémoire nationale. Ces audiences ont permis une prise de conscience de l'importance que la pratique de la torture et des mauvais traitements a revêtue sous l'ancien régime mais aussi sa persistance après 2011 et la nécessité d'y faire face urgemment et de manière concertée.

Le 3^{ème} examen périodique de la Tunisie devant le Comité des Nations Unies contre la torture au mois d'avril 2016, la nomination, après un long périple, des membres de l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT) ainsi que la modification du Code de procédures pénales concernant la présence de l'avocat lors de la garde-à-vue sont par ailleurs autant de signes positifs et d'outils qui contribueront à poursuivre les efforts en 2017.

1. Plaidoyer et réformes

Pour soutenir la transition en Tunisie, l'OMCT multiplie ses actions de PLAIDOYER !

Malgré un cadre législatif qui condamne la torture en Tunisie, sa criminalisation reste encore absente dans les faits, alimentant ainsi une impunité totale pour les auteurs de ces actes. Pour contribuer à l'éradication du phénomène, l'OMCT mène un travail d'assistance technique et de plaidoyer auprès des décideurs publics tunisiens, au premier rang desquels le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, la Direction générale des prisons et de la réhabilitation (DGPR) ainsi que l'Assemblée des représentants du Peuple (ARP). L'adoption d'une nouvelle Constitution en 2014, la poursuite des efforts de coordination en matière de réforme du système pénitentiaire et judiciaire ainsi que la réforme de la garde à vue ont donné des signaux positifs mais qui peinent encore difficilement à se concrétiser.

Réformes législatives et institutionnelles

L'OMCT continue d'encourager les autorités à accélérer le processus de réformes institutionnelles et législatives, en se basant sur le respect des dispositions entérinées par la nouvelle Constitution ainsi que les normes et standards internationaux prévus dans les conventions internationales ratifiées par la Tunisie.

2016 a été justement marquée par la présentation du 3^{ème} **rapport périodique de la Tunisie devant le Comité des Nations Unies contre la torture**. A cette occasion, l'OMCT a coordonné la rédaction d'un rapport alternatif avec 12 de ses partenaires de la société civile tunisienne. Dans un effort de vulgarisation et de sensibilisation, l'OMCT a organisé une diffusion en direct de l'examen de la délégation tunisienne devant le Comité le 20 avril 2016 et effectue régulièrement des publications sur les réseaux sociaux pour communiquer à propos des différentes recommandations émises par le Comité à l'attention de l'Etat tunisien.

A l'échelle nationale, l'OMCT a accueilli avec beaucoup d'optimisme l'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2016 de la nouvelle **réforme de la garde à vue** (loi n°5-2016, du 16 février 2016 modifiant et complétant quelques articles du Code de procédure pénale) qui réduit la durée de cette dernière et entérine le droit effectif à un avocat. De grands défis demeurent néanmoins quant à sa mise en œuvre concrète sur le terrain et exigent une coordination effective des différents acteurs en présence. Dans ce sens, l'OMCT a organisé deux ateliers d'information et d'échange entre avocats, magistrats et membres de la police judiciaire au Kef et à Sidi Bouzid pour favoriser une compréhension commune des enjeux de cette réforme.



L'OMCT, au côté de ses partenaires de la société civile, a continué d'appuyer et d'encourager sans relâche les efforts concernant le démarrage effectif des travaux de l'**Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT)**. Ces efforts de plaidoyer ont abouti, courant 2015, à la reprise par l'ARP du processus de sélection des membres qui a débouché au mois de mars 2016 sur la nomination des 16 membres de l'Instance. Grâce aux efforts de coordination entre l'OMCT et les différents partenaires techniques impliqués, les membres de l'INPT ont suivi une série de formations et d'ateliers de travail pour acquérir les outils leur permettant de remplir au mieux leur mandat. Constatant le manque d'appui politique de la part du Gouvernement, l'OMCT et ses partenaires ont également effectué un intense travail de plaidoyer aux côtés de l'INPT pour que cette dernière puisse réaliser son mandat en toute indépendance et autonomie.



Déjà 5 ans ensemble !

« Que le temps passe vite !

5 années sont déjà passées depuis l'installation de l'OMCT en Tunisie. 5 ans qui ont vu nos partenariats associatifs et institutionnels s'approfondir, s'enraciner pour faire face aux défis mais aussi pour observer et accompagner toutes ces avancées, petites comme grandes, que la Tunisie a connu ces dernières années. Les challenges sont encore nombreux, mais pour tout ce que nous avons déjà accomplis ensemble, merci ! »

L'équipe de l'OMCT

Les lieux de privation de liberté restent un espace où de nombreuses allégations de torture et mauvais traitements prennent place, notamment dans les postes de police. Dans ce sens, l'OMCT a continué d'encourager la mise en place d'un **dispositif de plaintes** dans les prisons. Cette problématique avait fait l'objet d'un diagnostic exhaustif accompagné de propositions concrètes compilées dans un rapport élaboré par un expert en 2014 à l'initiative de l'OMCT. Sur la base de ce rapport remis à la DGPR, l'OMCT a organisé une table ronde au mois de mai 2016 pour discuter de la suite à donner. Tandis qu'elle continue son engagement dans cette réforme infrastructurelle avec la DGPR et le projet de jumelage de l'Union européenne, l'OMCT essaie de trouver des réponses individualisées aux doléances de ses bénéficiaires en détention en coopération avec la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LTDH).

Plus globalement, l'OMCT a poursuivi l'approfondissement de sa **collaboration avec la Direction générale des prisons et de la réhabilitation (DGPR)** qui a notamment rendu possible à l'OMCT d'organiser pour la deuxième année consécutive des projections de films suivies de débats dans six prisons en collaboration avec les Journées Cinématographiques de Carthage (JCC). Ce cadre de confiance a permis d'envisager de multiples actions de collaboration au niveau culturel, comme la collecte de livres pour les bibliothèques pénitentiaires, qui se concrétisent à l'heure actuelle grâce aux efforts déployés par le volet sensibilisation de l'OMCT.

terroriste. Face à ce constat, l'OMCT, avec ses partenaires de la société civile, est restée vigilante et s'est mobilisée pour lancer au mois d'avril une grande campagne de plaidoyer « Non au terrorisme. Oui aux droits de l'Homme ». Cette dynamique s'est notamment réalisée à travers des actions de sensibilisation sur les réseaux sociaux avec un spot impliquant des célébrités tunisiennes et des témoignages vidéo. Dans un souci de dialogue constructif, une délégation d'associations signataires a également demandé des audiences auprès des autorités, mais sans succès, et a tenu des échanges avec les différents partenaires techniques étrangers appuyant le volet de la réforme du secteur sécuritaire.



Premières auditions publiques: une nouvelle étape dans le processus de justice transitionnelle.

2016 a vu se clore la période de dépôt des dossiers auprès de l'Instance Vérité et Dignité et avec ça le projet engagé par l'OMCT en collaboration avec les entités du ministère des Affaires sociales et l'IVD. Ce projet, qui a été conduit de juin 2015 à juin 2016 visait à renforcer les capacités des agents du ministère des Affaires sociales installés dans toutes les régions du pays pour qu'ils informent sur le processus de la justice transitionnelle et encouragent le dépôt de dossiers. Deux cycles de missions de terrain sur l'ensemble du territoire tunisien ont été effectués, permettant ainsi à l'OMCT d'enraciner son partenariat avec le ministère des Affaires sociales et de contribuer concrètement à la sensibilisation en matière de justice transitionnelle. Ce projet a également favorisé une communication plus ouverte et constructive entre l'IVD et le ministère des Affaires sociales. L'OMCT reste engagée aux côtés de l'IVD dans les étapes à venir et notamment la mise en œuvre des mesures de réparation et réhabilitation.

2016 a également vu se tenir les premières auditions publiques. Ces dernières ont marqué un temps fort pour la construction de la mémoire nationale et ne sont que le début d'une longue série de témoignages qui aura pour but à terme de garantir le principe de non-répétition.

Lancement de la campagne « Non au terrorisme. Oui aux droits de l'Homme. »

La série d'attentats ayant secoué le pays durant l'année 2015 a placé au centre de l'actualité la question épineuse du nécessaire équilibre entre respect des droits humains et stratégie efficace de lutte anti-

2. Assistance directe

Alléger la souffrance des victimes et rendre leur accès à la justice possible grâce à une ASSISTANCE DIRECTE pluridisciplinaire.

Le programme d'assistance directe se réalise à travers les centres de conseil SANAD situés au Kef et à Sidi Bouzid. Ces centres ont pour rôle primordial, par le biais d'une assistance juridique, médicale et sociale gratuite, de fournir aux victimes de torture et autres exactions, ainsi qu'à leur entourage proche, une assistance adaptée à leurs besoins. Ils contribuent en outre à la prévention de la torture par le plaidoyer et favorisent le réseautage des divers professionnels impliqués et de la société civile à ce sujet.

Leur installation en région, avec une supervision effectuée depuis le bureau de Tunis, témoigne de la volonté de l'OMCT d'être le plus près possible des habitants des régions intérieures dans lesquelles les associations de défense des droits de l'Homme sont souvent les plus fragiles et les moins nombreuses.

La signature d'un Protocole d'accord entre le ministère des Affaires sociales et l'OMCT en 2015 a permis de poursuivre en 2016 l'approfondissement de la collaboration, à l'échelle de la coordination dans la prise en charge des bénéficiaires mais aussi dans le but de sensibiliser les équipes de ces entités sur la lutte contre la torture ainsi qu'à diffuser les valeurs et principes qui sont le fondement même d'un Etat de droit.

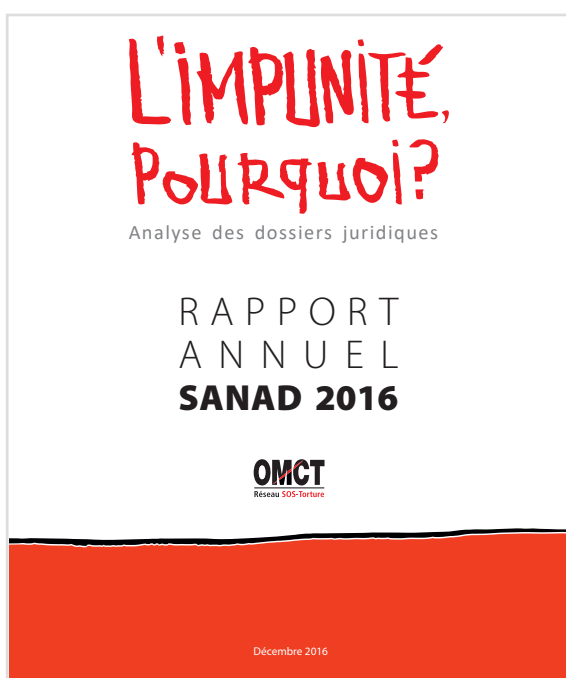
Des psychologues appartenant aux Centres de défense et d'intégration sociales (CDIS) du ministère des Affaires sociales, ainsi que les coordinateurs des Centres Sanad de l'OMCT, ont commencé à modérer des groupes de parole constitués par des victimes -

directes ou indirectes, notamment avec les mères des bénéficiaires en détention. Cette initiative cherche à donner un espace d'échange et de nouvelles perspectives pour les membres de ces groupes.

Programme pionnier en Tunisie, les équipes des centres SANAD ont à cœur d'évaluer et d'améliorer perpétuellement leurs services



pour demeurer une référence en matière de prise en charge et de réhabilitation globale. La publication annuelle d'un rapport permet également de tirer des analyses et recommandations issues de ce travail de terrain. Dans ce sens, le rapport portant sur l'année 2016 s'est concentré sur l'analyse des dossiers juridiques pour en déduire les raisons et mécanismes contribuant à la persistance de l'impunité en matière de torture et mauvais traitements.



3. Sensibilisation

Afin de rétablir la vérité et pour faire face à la persistance de la pratique de la torture : la SENSIBILISATION sous toutes ses formes !

Alors que les actions de plaidoyer ciblent essentiellement les détenteurs des trois pouvoirs, les différentes autorités et les corps de métiers concernés par les réformes législatives et institutionnelles, les activités de sensibilisation sont destinées à toucher un public beaucoup plus large prenant en compte tous les âges et horizons.

C'est dans ce sens que l'OMCT a mis en place, en complémentarité de ses deux autres volets d'action, des actions variées à l'image de la diversité du public à toucher. L'OMCT a donc continué de faire preuve d'imagination pour développer de nouveaux outils et partenariats multiples, qu'il s'agisse d'exposition photographique, de projections de films, actions de rue (musique, danse, street art) ou encore la contribution de caricaturistes... Et bien plus !

Des portraits pour témoigner

Pour briser le tabou qui régnait jusqu'à l'avènement du 14 janvier 2011 concernant la question de la torture, le photographe Augustin Le Gall, en partenariat étroit avec l'OMCT, a initié l'exposition photographique « Sous le Jasmin » dans le but de révéler au grand jour des vécus et de relater une histoire, des histoires, sciemment occultée(s). A ce jour, 36 portraits d'anciennes victimes de torture et autres exactions témoignent ainsi, à travers cette exposition de la chape de plomb et de l'horreur qui ont écrasé le pays sur près de six décennies.

Après avoir sillonné l'ensemble du pays en 2013 et 2014, l'exposition est restée un outil majeur en 2016 pour sensibiliser et ouvrir le débat. Dans ce sens, deux nouveaux portraits de jeunes ont été ajoutés et l'exposition a notamment été présentée lors du festival d'été à Ezzahra ainsi qu'à Sousse au mois d'octobre. Parce que l'histoire et le vécu d'un pays méritent toujours d'être connus en dehors de ses frontières, «Sous le Jasmin» a en outre posé ses valises courant mars à Paris dans le cadre du Festival international du film des droits de l'Homme autour d'un débat animé par Kamel Jendoubi, Ministre chargé des droits de l'Homme et Mokhtar Trifi, Vice-président de l'OMCT. Au début du mois de décembre « Sous le jasmin » a visité Barcelone à l'initiative de l'association des tunisiens catalonia.

L'exposition photographique outdoor « Making peace » : une première en Tunisie !

L'OMCT a joué un rôle majeur dans l'organisation de l'exposition internationale photographique "Making Peace-Construire la paix". Cette exposition, initiée par le Bureau international de la paix et réalisée en Tunisie grâce à l'appui de l'Ambassade de Suisse et la coordination de l'OMCT a été exposée durant trois mois sur l'avenue Bourguiba à Tunis (mai à août 2016) puis durant une nouvelle période de trois mois à Sfax dans le cadre de « Sfax, capitale de la culture arabe

L'OMCT change de tête et souffle 30 bougies !

Pour célébrer ses 30 ans et l'engagement de ses nombreux militants, l'OMCT a organisé un forum de deux jours les 25 et 26 novembre 2016 à Genève à la suite duquel s'est tenue l'assemblée générale de l'organisation.

A cette occasion Me Mokhtar Trifi a été élu Vice-Président aux côtés de Dick Marty, également Vice-président et d'Hina Jilani, nouvelle présidente qui succède à Yves Berthelot.

Un message fort pour la Tunisie et le rôle que cette dernière doit jouer dans la lutte contre la torture et l'impunité !



2016 ». Cette exposition illustre le thème de la paix à travers plus de 120 photos réalisées entre 1914 et 2015 par des photographes du monde entier, y compris de la Tunisie. Dans ce même cadre, l'OMCT a montré un appui considérable en accompagnant les ateliers de formation pour les jeunes, un projet sous la tutelle de l'IADH.

Se mobiliser et se rappeler : les commémorations du 26 juin et du 10 décembre

S'inscrivant dans une volonté de mobilisation commune, les commémorations des journées du 26 juin (consacrée au soutien aux victimes de torture) et du 10 décembre (dédiée aux droits de l'Homme) ont continué de permettre à l'OMCT, aux côtés de ses partenaires associatifs, de rappeler les enjeux entourant la torture et de se projeter dans l'avenir où torture et impunité ne seront plus. Plus particulièrement, le 10 décembre 2016 a été l'occasion d'organiser, pour la première fois en Tunisie, un concert des troupes musicales de la prison de la Manouba et de Borj Erroumi hors les murs des lieux de détention. Ce temps festif a ainsi rassemblé plus de 80 personnes au sein de l'amphithéâtre de l'Ecole nationale de formation des agents pénitentiaires à Borj Touil et l'OMCT espère pouvoir dupliquer cette expérience pour l'année à venir.

Une collaboration variée avec la DGPR au profit des droits des détenus !

D'autres actions ont été menées pour inciter au respect des droits des prisonniers dont notamment l'organisation, en partenariat avec les Journées Cinématographiques de Carthage, de la deuxième édition

d'une série de projections de films en compétition suivies de débats avec les réalisateurs et acteurs dans cinq prisons et un centre de correction pour mineurs.



En février 2016, Lina et Sadok Ben Mehenni ont initié une collecte de livres pour les bibliothèques pénitentiaires en coopération avec l'OMCT et la DGPR. Les citoyens et associations ont contribué avec plus de 15 000 publications (livres et revues) à la réussite de cette initiative et qui cherche à inciter les détenus à la lecture. La collaboration avec la DGPR a pour vocation de se consolider et de fournir des occasions multiples de dialogue et de sensibilisation qui participent ainsi à appuyer l'ensemble des efforts engagés par l'OMCT dans le domaine carcéral.

Histoires croisées

Extraits du poster «L'impunité est une torture» réalisé par l'OMCT, avec la précieuse contribution de Willis From Tunis, à l'occasion de la sortie du rapport annuel SANAD 2016. Ce dernier regroupe 15 témoignages de bénéficiaires, 15 histoires croisées qui viennent mettre des mots sur les conséquences de l'impunité.

Samir, un jeune homme de 30 ans originaire de Tunis est incarcéré pour une affaire de vol. Avril 2011, Samir tente de s'évader de l'hôpital où il a été transféré pour une infection intestinale. Sa tentative échoue. Samir est alors battu par plusieurs agents au sein de l'hôpital. On lui introduit une matraque dans l'anus. Il passe alors 18 mois à l'hôpital où il subit plusieurs interventions chirurgicales entre le service d'orthopédie et de néphrologie.

Aujourd'hui Samir boîte, il est sexuellement impuissant à vie, a de sérieux problèmes de santé et doit encore subir plusieurs interventions.

Une plainte est classée en 2011. Une autre est déposée en 2014. Elle est en attente de l'expertise médicale depuis août 2015. Samir est toujours en prison, et les présumés coupables n'ont jamais comparus devant la justice...



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE



UNION EUROPEENNE

Avec l'appui du :
Projet de soutien à l'opérationnalisation
du processus de justice transitionnelle

